



Fabemi
TERRASSE & JARDIN

TERRASSE & JARDIN

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

DALLAGES | PAVAGES | ACCESSOIRES

2024

PRÉCONISATIONS DE POSE

AVANT PROPOS

GÉNÉRALITÉS

Préparation des sols

Quel que soit le type de revêtement de sol que vous aurez choisi, celui-ci doit toujours être posé avec une pente de 2% minimum. De plus, la pente du fond de forme doit être identique à celle du sol fini. Prévoyez également des évacuations d'eau.

Teintes, nuances et aspects des produits

Des nuances de teintes dues aux matériaux naturels utilisés peuvent exister.

Vous devez approvisionner la totalité des produits avant le démarrage des travaux et lors de la pose, vous devez panacher les palettes.

Les reliefs, les états de surface et les teintes des produits présentés sur les photos, les expositions et les présentoirs ne sont pas contractuels, ils peuvent parfois différer de ceux livrés, en raison des aléas des procédés de fabrication.

Quelques variations dimensionnelles inhérentes à l'aspect volontairement rustique de nos productions peuvent être constatées. Celles-ci ne sauraient être un sujet de réclamation ou litige dans la mesure où elles restent dans les tolérances généralement admises en la matière.

Pour être recevables, les réclamations d'aspects ou autres devront être faites avant la pose du produit, notre responsabilité se limitant au seul remplacement des produits défectueux, à l'exclusion de toute participation aux frais de dépose et repose.

Assurez-vous dès réception que les produits reçus correspondent bien à vos attentes, dans le cas contraire nous vous demandons de nous en faire part avant pose.

La pose des produits équivaut à leur acceptation. Respectez les normes en vigueur concernant l'épaisseur des produits en fonction de leur utilisation (piéton, circulation limitée, circulation intense...). Les modalités de garanties applicables à nos produits sont mentionnées au paragraphe 8 de nos « conditions générales de ventes » telles qu'énoncées au verso de nos tarifs et factures.

EFFLORESCENCES

Efflorescences et carbonatation !

Ces phénomènes peuvent apparaître sur certaines dalles ou pavés béton. Ils se présentent sous forme de traces, voiles blancs ou foncés et résultent d'une réaction chimique non maîtrisable du ciment de composition ou de pose. Ils surviennent après fabrication et n'altèrent en rien la qualité des produits. Ils sont supposés connus et acceptés du client lors de l'achat. Ils ne peuvent être en aucun cas une cause de contestation et ne pourront donner lieu à aucune indemnité ni remplacement de marchandises.

Notre client professionnel s'oblige à transmettre cette même information à chacun de ses propres clients de sorte que la responsabilité de la société FABEMI ne soit jamais impliquée en cas d'apparition de ces phénomènes.

ENTRETIEN

L'environnement immédiat : pollens, poussière, feuilles et végétaux, présence de sels minéraux dans le sol, sont autant d'éléments qui assureront aux surfaces posées, un vieillissement et une patine naturelle qui leur sera propre. Comme tous les produits poreux, l'exposition des produits de notre gamme béton les rendent sensibles aux conditions climatiques et environnementales (pollution).

Si vous souhaitez limiter :

- les phénomènes d'efflorescences,
- la formation de mousses et moisissures,
- l'incrustation des tâches domestiques et végétales et faciliter l'entretien de votre dallage, la PROTECTION est alors OBLIGATOIRE.

Avant toute application, le traitement des surfaces avec un produit de NETTOYAGE est nécessaire.

Dans tous les cas, il faut assurer le nettoyage régulier des surfaces, recouvertes par des végétaux ou autres éléments susceptibles de laisser des traces difficiles à faire disparaître par la suite.

- Ne jamais utiliser de nettoyeur haute pression ou nettoyeur à vapeur.
- Afin d'éviter l'apparition de taches brunes irréversibles, n'utilisez pas d'engrais et produits anti-mousses contenant des sulfates de fer, à proximité de nos dallages.
- Utilisation strictement interdite de produits de type acide ou dérivés, sels de déverglaçage ou autres produits occasionnant une détérioration irrémédiable de la surface des produits.
- Jusqu'à la pose, nos produits doivent toujours être stockés verticalement, à l'abri des intempéries et les billes ou intercalaires doivent rester présents pour maintenir une ventilation entre les produits.
- L'empilage des produits à plat est à proscrire.

Niveaux : Quel que soit le principe de pose retenu, une pente minimum de 2% doit être présente sur l'assise, puis sur le revêtement de sol. La pente doit permettre l'évacuation des eaux en s'éloignant des murs de l'habitation.

Drainage : Un drain périphérique doit être réalisé pour compléter la canalisation des eaux pluviales de l'ouvrage.

PRÉCONISATIONS DE POSE

PRÉPARATION DU SUPPORT

Quelle que soit la nature du lit de pose (sauf pose collée), celui-ci doit avoir une action drainante afin d'éviter les accumulations d'eau au niveau de la sous-face des dalles ou pavés.

ASSISE SOUPLE

Cette assise convient pour la pose des dallages d'épaisseur supérieure ou égale à 30 mm. Elle permet de réaliser la pose sur lit de sable ou de gravillon.



Décaper le sol de sa terre meuble végétale sur environ 15 à 20 cm. Veiller à donner au fond de forme la même pente (2%) que le sol fini.



Poser une nappe géotextile sur le fond de votre fondation : cela limite la repousse de mauvaises herbes, stabilise votre ouvrage et assure un meilleur drainage.



Effectuer ensuite un apport de matériaux concassés 0/31,5 que vous compacterez à l'aide d'une plaque vibrante.

ASSISE RIGIDE

Cette assise permet de réaliser la pose collée sur dalle béton armé ou chape mortier.

Décaper le sol comme ci-dessus puis placer un film anti remontées capillaires. La chape en béton doit présenter une pente de 2% au minimum, être âgée de 2 mois au moins avant la mise en œuvre du dallage, et les défauts de planéité doivent être inférieurs à 5 mm sous la règle de 2 m.



Mettre en place l'armature nécessaire et couler le béton sur l'épaisseur définie. Celle-ci peut varier en fonction des charges prévues.

Avant d'effectuer l'encollage, s'assurer de la propreté de la surface de collage arrière des produits, par brossage et dépoussiérage. Des joints de fractionnement doivent délimiter des surfaces de 20 m² au maximum, avec une longueur maximum de 5 m.

POSE DES DALLAGES

Avant la pose, ne pas faire tremper les dalles afin d'éviter les remontées de chaux. Quelle que soit la nature du lit de pose, sauf pose collée, celui-ci doit avoir une action drainante afin d'éviter des accumulations d'eau au niveau de la sous-face des dalles.

Pour un dallage d'épaisseur inférieure à 35 mm, l'utilisation d'un maillet, même en caoutchouc, est interdite car elle peut entraîner la formation de microfissures. Dans le cadre d'une pose sur assise rigide, s'assurer de la propreté de la surface de collage arrière des produits, par brossage et dépoussiérage. Hormis pour les dalles HORIZON, nos dallages sont destinés à un usage strictement piétonnier.

DALLE SUR LIT DE SABLE (assise souple)

Préconisé pour les dallages d'épaisseur supérieure ou égale à 30 mm.

La pose des dallages sur sable doit respecter la norme NF P98-335.

Le sable utilisé doit être lavé (sable de rivière ou autre). Le lit de pose doit avoir une épaisseur de 3 cm \pm 1 cm et d'une granulométrie de 0/4 ou 0/6,3.

DALLE SUR LIT DE GRAVILLONS (assise souple)

Préconisé pour les dallages d'épaisseur supérieure ou égale à 30 mm.

La pose des dallages sur gravillons doit respecter la norme NF P98-335.

Pour cette technique, le lit de pose doit être prévu sur une épaisseur de 3 cm \pm 1 cm et d'une granulométrie de 2/4, 4/6,3 ou 2/6,3.

PRÉCONISATIONS DE POSE

POSE DES DALLAGES

DALLE SUR CHAPE MORTIER (assise rigide)

La pose des dalles s'effectue selon le DTU 52.1 Revêtements de sols scellés.

Ce mode de pose requiert des compétences professionnelles (prise en compte des dilatations, désolidarisation des couches et drainage...).

DALLE COLLÉE SUR CHAPE BÉTON (assise rigide)

Pour la pose collée des dalles béton se conformer au «Guide de pose Produits de dallages préfabriqués en béton pour l'extérieur» DP103 - novembre 2011 - Document réalisé par le CERIB.

La pose des dalles céramique doit être conforme au DTU 52.2 «Pose collée des revêtements céramique et assimilés».



N'effectuer la pose à la colle que sur un support parfaitement sec, propre et dépoussiéré.

Le mortier colle choisi sera de préférence de type « C2S ». La pose des dallages doit toujours s'effectuer en **double encollage**.

Travailler très proprement en nettoyant au fur et à mesure les traces de mortier colle sur la face visible des dallages car elles seront difficiles à éliminer une fois sèches. Les joints de fractionnement du support sont à respecter lors de la pose.

La pose à joints nuls n'est pas admise pour les dallages collés.

Double encollage obligatoire.

DALLE SUR PLOTS

Seules les dalles en béton CALANCO et TERRA de classe de résistance T7 et HORIZON de classe de résistance T11* peuvent être posées sur plots.

La pose des dalles céramique sur plots doit être réalisée en référence aux documents suivants :

- pour les plots « QB43 Plot support / référentiel de certification »,
- pour la pose « QB-UPEC Guide de conception et de mise en oeuvre – cahier 3798 ».

Avant toute installation, il est primordial de vérifier et d'adapter les dalles à l'usage qui sera fait de la surface créée conformément au DTU 43.1.

Cette technique de pose présente de nombreux avantages :

- elle offre la possibilité de pouvoir poser le dallage avec un lit de pose d'une épaisseur réduite,
- elle permet d'obtenir un meilleur drainage au niveau de la sous-face des dalles,
- elle permet d'accéder facilement au fond de forme par un démontage rapide des produits,
- elle se caractérise aussi par sa rapidité d'exécution nettement supérieure aux autres techniques,
- elle ne nécessite pas l'utilisation d'autres matériaux que les plots. Absence de sable, gravillon, ciment, mortier de jointoiement...

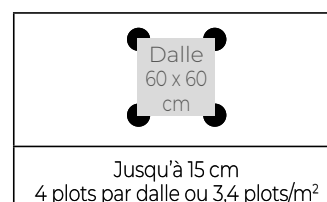
Un soin particulier doit être apporté lors de la réalisation de l'assise pour permettre d'obtenir la planéité recherchée. Pour pallier aux variations d'épaisseurs inhérentes à notre fabrication, il est ponctuellement nécessaire de procéder à un calage des produits lors de la pose.

Nous recommandons le respect d'une pente de 2% minimum.

Pour information : l'absence de pente favorise la rétention d'eau sur le revêtement et les risques de glissance. Une évacuation régulière de l'eau de surface à l'aide d'une raclette est préconisée.



La hauteur maximale jusqu'à la sous face des dalles doit être ≤ 15 cm.



Hormis dans le cas d'un revêtement d'étanchéité, elle s'effectue sur une assise rigide (dalle en béton) dont la planéité doit être inférieure à 5 mm sous une règle de 2 m.

La pose des dalles sur plots est réservée à un usage strictement piétonnier.

PRÉCONISATIONS DE POSE

JOINTS DES DALLAGES

Le remplissage des joints des dallages est obligatoire dans tous les cas sauf dans le cas de pose sur plots. La largeur des joints doit être de 10 mm minimum et 40 mm maximum.

Dans le cadre d'une pose sur assise souple remplir les joints des dallages au sable (pas d'utilisation de sable polymère).

Dans le cadre d'une pose sur assise rigide remplir les joints des dallages au mortier. Application à la poche ou machine à jointer (pas de barbotine répandue en surface). Nettoyer rapidement les débordements et lisser les joints, ôter les excédents de produit avec une éponge humide soigneusement rincée lors de chaque passe. Après réalisation des joints, le respect d'un temps de séchage d'environ 1 mois est nécessaire pour tout traitement des surfaces.

Dans le cadre du jointoiment d'un dallage céramique, si nécessaire, le mortier de jointoiment devra correspondre à un usage extérieur et sa granulométrie adaptée à la largeur du joint.

Le DTU 52.2 préconise, en usage extérieur, un joint de 5 mm d'épaisseur. Pour les poses nécessitant la réalisation d'un joint plus fin, il convient de faire valider au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage, la possibilité de réaliser l'ouvrage en question, et d'utiliser un mortier de jointoiment adapté aux joints fins (granulométrie, performances techniques et mécaniques).

Les joints de fractionnement doivent être de 5 mm de large au moins et être réalisés soit avec un profilé compressible placé dans le lit du produit de collage, lors de la pose des éléments de revêtement, soit en remplissage avec un mastic élastomère adapté. À chaque butée contre un mur de gros œuvre, un joint périphérique de 3 mm minimum devra être réservé, pour être rempli par un profilé compressible ou un mastic élastomère adapté.



Pose sur sable : Procéder au remplissage des joints des dallages au sable (pas d'utilisation de sable polymère).

Pose collée : Les joints sont appliqués à la poche. Nettoyer les excédents à l'aide d'une éponge humide.

POSE DES MARGELLES

La pose des margelles d'une piscine doit s'effectuer au mortier colle, de préférence de type «C2S». Le dimensionnement de l'arase de l'ouvrage doit correspondre à la surface des margelles pour leur permettre de reposer sur toute leur largeur, sans débordements.

POSE DES PRODUITS DRAINANTS

La pose de nos produits doit respecter les recommandations contenues dans le DPI36_Guide de mise en œuvre des revêtements drainants préfabriqués en béton_V3-sept2020.

Remplissage des ouvertures

Pour procéder au remplissage des ouvertures des produits drainants vous devez utiliser :

- Soit du gravillon dépourvu d'éléments fins (usuellement de granulométrie 2/4, 2/6 ou 4/6),
- Soit un mélange terre-sable (usuellement en proportion 1/3 de sable pour 2/3 de terre végétale) pour engazonner.

Indices de perméabilité selon protocole d'essai/Rapport CERIB 353.E_V2

Dans le cadre d'un remplissage composé de gravillon de granulométrie 4/6 :

- coefficient de Perméabilité (m/s) = $5.50 \cdot 10^{-3}$

Dans le cadre d'un remplissage composé d'un mélange de Terre/Sable :

- coefficient de Perméabilité (m/s) = $9.84 \cdot 10^{-5}$.

Pour éviter de les endommager, les dalles ne doivent pas être soumises à l'opération de damage.



Pour préserver l'intégralité des arêtes supérieures de DALPRÉ et prévenir l'apparition d'épaufrures, il est nécessaire de procéder à un garnissage « à refus » (gravillon ou terre à engazonner).

PRÉCONISATIONS DE POSE

POSE DES PAVÉS

La pose des pavés doit respecter la norme NF P98-335.

Décaper le sol de sa terre meuble végétale sur environ 15 à 20 cm. Veiller à donner au fond de forme la même pente (2%) que le sol fini. Effectuer ensuite un apport de matériaux concassés 0/31,5 que vous compacterez à l'aide d'une plaque vibrante.



Étaler une couche de sable de rivière lavé que vous tirerez à la règle posée sur des cales de niveau. Après compactage le lit de pose doit avoir une épaisseur de 3 cm ± 1 cm.



Poser les pavés à l'avancement en vous déplaçant sur les produits déjà posés. Vérifier la parfaite planéité du support.



Poser une nappe géotextile sur le fond de votre fondation : cela limite la repousse de mauvaises herbes, stabilise votre ouvrage et assure un meilleur drainage.

Le lit de pose, doit avoir une action drainante afin d'éviter des accumulations d'eau au niveau de la sous-face des pavés. Dans le cas d'un terrain avec une forte pente, utilisez un lit de pose en sable stabilisé (mélange de sable sec et de ciment dosé à 100 kg/m³).

JOINTS DES PAVÉS

Il est obligatoire de jointer une surface en pavés.

Pour rappel la réglementation interdit le contact des pavés entre eux lors de la pose et impose de respecter un joint de 2 à 4 mm de largeur. Le remplissage des joints doit avoir lieu avant la mise en circulation de l'ouvrage, cette opération stabilise ce dernier. Balayer la surface des pavés et la compacter en utilisant une plaque vibrante dont le sabot est protégé par un feutre.



Employer un sable fin qui sera soigneusement balayé dans les interstices entre les pavés.

Ajuster la position des pavés à l'aide d'un maillet en caoutchouc.

POSE DES CHAPERONS

Nos chaperons de murs et chapeaux de piliers se fixent sur l'ouvrage au mortier colle C2 Flex (C2S), par double encollage, et se jointent au mortier. La largeur des joints doit être de 8 à 10 mm. Respecter un joint de dilatation tous les 5 mètres.



Déposer la colle et uniformiser son épaisseur à l'aide d'une spatule U9.



Appliquer également la colle en sous-face afin de respecter le double encollage.



Contrôler régulièrement le centrage et la planéité des chaperons pour un alignement parfait et maîtrisé.

Nos chaperons à emboîtement nécessitent un jointolement par un matériau élastomère, acrylique ou polyuréthane.

PRÉCONISATIONS DE POSE

POSE DES PAREMENTS

La pose des parements est régie par le DTU 52.2 P1-1-1 pose en intérieur et P-1-1-2 en extérieur.

Préparation du support

La surface du support doit être propre et cohésive au moment de la pose, sans pulvérulence superficielle ni trous.

Le support ne doit pas ressuer l'humidité.

La tolérance de planéité doit être de :

- 5 mm sous une règle de 2 mètres
- 7 mm pour support béton parement courant
- 2 mm sous réglelet de 20 cm.

Le faux aplomb est limité à 5 mm pour une hauteur d'étage de 2,5 m. Selon le support destiné à recevoir le parement, le délai avant la pose peut varier.

En intérieur :

- 0 jour sur cloison plaque de plâtre sur ossature
- 1 jour sur terre cuite
- 1 jour sur béton cellulaire
- 2 jours sur maçonnerie
- 2 mois sur béton armé

En extérieur :

- 3 semaines sur mur maçonné
- 2 mois sur mur béton armé si ouvrage limité à R+3
- 3 mois sur béton armé si ouvrage supérieur à R+3

LA COLLE

Consommation : 6 à 8 kg de colle/m².

Elle doit être à minima de classe C2S1, conforme à la norme NF EN 12004. La résistance mécanique de la colle doit être en adéquation avec la masse surfacique des éléments à mettre en œuvre.

Température du support : minimum 5° C et maximum 30° C.

PRINCIPE DE POSE



Double encollage obligatoire.

Utiliser une spatule U9

Commencer par un dépoussiérage des éléments (parement et support).

Débuter par la pose des angles et éléments singuliers (type linteaux ou éléments saillant de la façade).

Adapter la taille de la zone encollée à votre vitesse de pose.

Encoller le parement, le positionner sur le mur et exercer une pression.

Hauteur de pose du parement sur un mur de 28 m maximum.

JOINTS DES PAREMENTS

Pour le jointoiment des produits, il convient de se référer aux dispositions du NF DTU 52.2.

Prévoir des joints de fractionnement tous les 60 m².



Jointer à la poche à joints.



Lisser à l'aide d'un fer à joints.

Nos parements ne nécessitent pas d'entretien particulier.

L'utilisation de produits type acides ou dérivés (même dilués) est strictement interdite.

Ne jamais utiliser de nettoyeur haute pression ou de nettoyeur vapeur.

NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Le nettoyage final des produits doit être effectué avec une solution non corrosive et adapté à nos bétons, afin d'éliminer les laitances de mortier. Il est recommandé de respecter quelques règles essentielles :

- ne jamais utiliser de produits type acide (chlorhydrique ou autre)
- ne pas utiliser de nettoyeur haute pression.

SÉCURITÉ

En cas de découpe de nos produits, il est nécessaire de porter un masque et des lunettes permettant d'être protégé contre les poussières.

Par ailleurs, lors de la mise en œuvre, le port des équipements de protection individuelle est indispensable : chaussures de sécurité et gants.



IMPLANTATION

14 SITES DE PRODUCTION EN FRANCE

● Unités de production TERRASSE & JARDIN (Dalles/margelles/pavés/accessoires)

- Donzère Éoliennes (26)
- Donzère Agglos (26)
- Villegusien-le-Lac (52)

● Unités de production GROS ŒUVRE (Blocs/poutrelles)

- Allemanche-Launay-et-Soyer (51)
- Bourg-Lès-Valence (26)
- Donzère Agglos (26)
- Fontenay-sur-Loing (45)
- La Garde (83)
- La Seyne-sur-Mer (83)
- La Trinité (06)
- Nogent-sur-Seine (10)
- Ribaute-les-Tavernes (30)
- Saint-Laurent-de-Mure (69)
- Villegusien-le-Lac (52)
- Vitrolles (13)

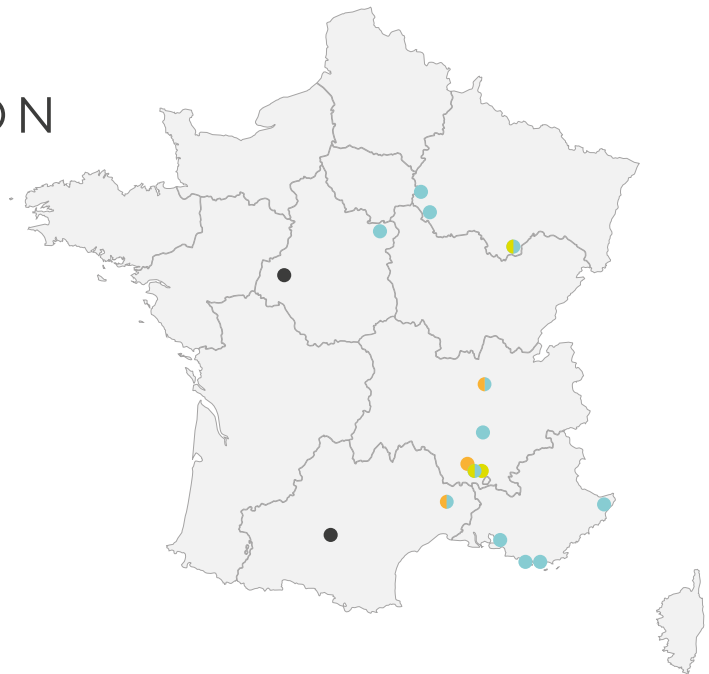
● Unités de production VOIRIE & RÉSEAUX (Bordures/caniveaux/équipements urbains/assainissement)

- Ribaute-les-Tavernes (30)
- Rochemaure (07)
- Saint-Laurent-de-Mure (69)

● Plateformes de transit TERRASSE & JARDIN

Afin d'optimiser les flux de distribution, nous mettons à disposition de nos clients, deux plateformes de transit :

- "Touraine Transport" à Parçay-Meslay (37)
- "Transport Rigoni" à Colomiers (31)





Dallage Nashira - Teinte Aquitaine

UNE QUESTION ? UN CONSEIL ?

Fabemi vous accompagne dans votre projet !

Contactez-nous via le formulaire de notre site internet.

www.fabemi.fr

ESPACE CLIENTS

FabExpress est un portail collaboratif, entièrement dédié aux partenaires distributeurs Fabemi. Espace sécurisé et personnalisé, accessible 7 jours/7, FabExpress informe en temps réel sur l'état des devis, factures et commandes en cours.

Identifiant adressé sur demande à : fabexpress@fabemi.fr

Accès depuis : www.fabemi.fr Onglet : Portail FabExpress

Malgré tout le soin apporté à l'exactitude des informations qui figurent dans ce catalogue, celui-ci ne doit pas être considéré comme un guide infaillible des spécifications actuelles de nos produits et ne constitue pas une offre contractuelle d'un produit particulier. Reproduction totale ou partielle interdite, sauf accord écrit de Fabemi. Ne pas jeter sur la voie publique.

Fabemi tient à remercier tous les professionnels paysagistes qui ont aimablement autorisé la parution en image de leurs créations, qu'elles soient issues de réalisations pour leurs clients ou sous forme de chantiers éphémères issus de salons du paysage.

Crédits photos : B. Gremens Kaptis - Anne Vachon Production - Sol AG, Suisse - Christophe Grillhé Atelier - L'Œil Écoute - MT Conseil - N. Mathéus - Hans Peter Schläfli - Living4Media (Caesar, Van Berge Alexander, Del Olmo Henri, Hausmann José-Luis, View Pictures, Great Stock, Blend Images, Simon Maxwell, Sheltered Images, Hasse Franziska) - Getty Images (Astro-O, Barraud Martin, Chuckcollier, Reed Trinette) - Adobe Stock (shock, Fotoschlick, MNStudio, Ljiljana, New Africa, Aleksandr) - iStockphoto (LightFieldStudios, Piovesembre) - Fotolia - Thinkstock - Shutterstock - x. Création graphique : Fabemi - Impression : Graphot - 04 75 96 79 00 - www.graphot.fr



Fabemi
TERRASSE & JARDIN

SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX



Siège social :

320 RN7 - Le Pont Double
26290 Donzère

Tél. 04 75 96 50 30

www.fabemi.fr

GROS ŒUVRE

VOIRIE & RÉSEAUX